



Amir Reza-Tofichi

SIMPLIFIER ET HARMONISER : LES DEUX ENJEUX MAJEURS POUR LA FILIÈRE DES SERVICES AUX FAMILLES

ENTRETIEN AVEC AMIR REZA-TOFICHI

Président de la Fedésap

En France, la solidarité nationale repose sur une multitude d'aides, qui accompagnent les différentes étapes de la vie à domicile. Est-ce un avantage ?

Vous avez raison et c'est particulièrement vrai pour les allocations qui accompagnent nos concitoyens âgés ou handicapés à domicile. En France, elles s'organisent en fonction des étapes de la vie, selon la situation à un instant t. De la prestation d'accueil du jeune enfant (Paje) à la prestation de compensation du handicap (PCH), ce système multi-aide est très complexe à appréhender pour les bénéficiaires ou leurs aidants ; d'autant plus qu'elles sont gérées par des intervenants différents : soit par les départements, pour ce qui concerne l'autonomie des personnes âgées et handicapées, soit par les CAF, pour les aides aux familles. Toutes ces aides sont donc aussi coûteuses à gérer pour ces acteurs.

Quelle aide pose le plus de difficultés ?

Au-delà des problèmes liés à la complexité générale, la multitude d'aides crée des inégalités de traitements. Celle qui attire vraiment l'attention, est l'allocation personnalisée d'autonomie (APA) pour les personnes âgées. En fonction des départements et de la structure qui assure le service à domicile, on peut avoir des écarts de prise en charge horaire du simple au triple ! Les entreprises doivent constamment s'adapter au financement public avec, comme seule variable d'ajustement, leur masse salariale et donc, une capacité restreinte à valoriser les assistants de vie. Alors que l'accompagnement à domicile est source d'économies pour les finances publiques, par rapport, notamment, aux EHPAD et aux hospitalisations subies, la politique d'aide et d'accompagnement à domicile est en décalage total avec l'évolution de la demande et des besoins. Ainsi, les tarifs de séquence APA, fixés par les Conseils départementaux, sont systématiquement inférieurs au coût réel des services.

La solution, c'est donc une nationalisation de l'APA ?

C'est en tout cas ce que nous proposons : mettre en place un tarif national pour l'APA, qui serait revalorisé tous les ans. Nous pouvons imaginer un tarif défini sur la base du coût horaire moyen des structures, soit 24,24€ par heure selon une étude de 2016 du Ministère des Solidarités et de la Santé. Pour les bénéficiaires, cela permettrait de garantir un égal accès à l'offre, une qualité de service homogène dans tous les départements, qui resteraient, bien sûr, libres de compenser des accompagnements particuliers : handicaps lourds, interventions géographiques spécifiques... Plus encore que la seule nationalisation de l'APA, nous proposons également l'harmonisation de cette aide, avec la prestation de compensation du handicap (PCH), pour une égalité de traitement entre nos concitoyens âgés et handicapés, sachant que les accompagnements, de plus en plus techniques, nécessitent de la formation.

Parlons maintenant des entreprises que vous représentez... Beaucoup d'organisations patronales réclament un cadre fiscal et juridique stable. C'est aussi votre cas ?

Comme vous dites, beaucoup d'organisations exigent, à juste titre, un cadre juridique et surtout, fiscal, stable dans le temps. Dans notre secteur, c'est encore plus difficile, car toutes n'ont pas le même statut ni les mêmes obligations. Les structures associatives sont exonérées de certains taxes, notamment de TVA et de la taxe, ce qui pénalise les entreprises privées. De même, les particuliers-employeurs n'ont quasiment aucune contrainte réglementaire. Nous demandons, à ce titre que tous les acteurs aient les mêmes règles mais aussi les mêmes conditions d'employabilité pour nos salariés.

Comment faire concrètement ?

Comme pour l'APA : l'harmonisation ! Nous militons pour que le régime fiscal de tous les organismes de Services à la Personne devienne unique. Pour cela, il y a quelques choses à faire avec la TVA, comme définir son taux selon le public bénéficiaire et non pas en fonction de la forme juridique de la structure, ni en fonction de la prestation. Encore plus important : il faut supprimer le décret annuel qui encadre l'augmentation des prix des services d'aide à domicile. Selon nos estimations, pour compenser l'augmentation des coûts liés aux changements réglementaires, il aurait fallu tablir sur une augmentation de 7,8 %. On en est loin.

Quel serait l'impact d'une meilleure stabilité fiscale et juridique ?

Cela permettrait une équité entre chaque acteur, mais aussi et surtout pour nos bénéficiaires. Chaque structure pourrait ainsi contribuer de la même façon à la solidarité nationale. L'harmonisation permettrait, en outre, une meilleure complémentarité des entités dans les territoires. Tout le monde serait gagnant.

Le Gouvernement a finalement maintenu le CICE pour cette année. C'est une bonne nouvelle ?

Le CICE a permis de rééquilibrer notre secteur, où les marges sont particulièrement faibles. Il a nous a aussi permis d'accélérer le rythme de nouveaux recrutements, de maintenir une politique forte de professionnalisation et, globalement, de répondre à l'augmentation des besoins. Le CICE a donc répondu à son objectif initial de compétitivité, en jouant sur l'emploi et la croissance du secteur au profit d'une meilleure qualité de vie de nos concitoyens. Il a également permis de donner de la visibilité aux entreprises. Articulé avec un autre dispositif, que tout le monde ne connaît pas : l'exonération aide à domicile, le CICE a évité de jouer sur une seule variable d'ajustement, la masse salariale, à un moment où nous avons les plus grandes difficultés à recruter. C'est bénéfique pour tout le monde.

Le Gouvernement a aussi prévu une baisse générale des cotisations pour compenser la suppression du CICE en 2019...

Comme je vous le disais, c'est l'effet du CICE combiné à une certaine stabilité du cadre fiscal qui a permis aux entreprises de dégager des marges de manœuvre en faveur de l'employabilité de nos salariés. Il faut que le législateur comprenne cette spécificité. Nous souhaitons que les mécanismes de compensation prennent en compte les contraintes de notre secteur. Or, à l'heure actuelle, la compensation prévue va fortement encourager les employeurs à payer le plus proche du Smic, comme le démontre une étude que nous avons menée avec PWC et le soutien de la CNSA. C'est à l'inverse de notre volonté de rendre le secteur attractif et pérenne via une juste valorisation des salaires et une politique de formation ambitieuse. Nous sensibilisons les parlementaires et le Gouvernement sur cet enjeu fort et espérons être entendu dans le cadre du PLFSS 2019.

Quels sont les enjeux à venir pour les salariés du secteur ?

Il y a deux enjeux principaux : les salaires et la formation, pour attirer des nouveaux talents et leur permettre de s'adapter aux besoins de plus en plus spécifiques de nos bénéficiaires, à travers de vrais parcours professionnels valorisants et valorisés. Cela dépend aussi et beaucoup du Gouvernement et du Parlement, afin qu'ils soutiennent une véritable filière du « bien vivre et bien vieillir à domicile » accessible à tous. Nous serons à leurs côtés, pragmatiques, constructifs et force de propositions. ■